

Compte rendu du comité du EEV3Nied

10 février 2026 – à Roupeldange

-- 0 --

Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal du 04 09 25
- 3) CFU 2025 (CA ET Compte de Gestion)
- 4) Affectation de résultat
- 5) DIG - Programme pluriannuel d'entretien et de restauration du bon état écologique du bassin hydrographique des Nied 2026-2031
- 6) Convention CCB3F Filstroff
- 7) Débat d'Orientation Budgétaire 2026
- 8) Divers

Titulaires présents :

Mesdames : Charlotte LOUIS et Myriam RESLINGER.

Messieurs : Patrick CASSAN, Thierry UJMA, Patrick PIERRE, Alain LINDEN, Jean MARINI, Bernard JACQUOT, Jean TOURSCHER, Jean-Jacques BALLEVRE.

Suppléant votant :

Monsieur : Christian CLEMENT.

Titulaires excusés :

Madame : Delphine BERGER.

Messieurs : Rémi SCHWENCK, Lucien DA ROS, Jean-Paul LARISCH, Jean-Marc CHONE, Gilbert BACH, Patrick BERVEILLER, Bernard GUITTER, Patrice GERARDIN.

Suppléants excusés :

Messieurs : Jean-Claude BRETNACHER, Philippe SCHUTZ, Edouard HOMBOURGER, Jean-Claude HAUBERT, Egidio GABRIELE, Jean-Paul GRANDJEAN, Jean-Michel SIMON, Guy JACQUES, Pierre THILL, Bernard LOUIS, Sylvain FRANZ, Sébastien MARET, Christophe BADO, Julien CLAISER, Paul SCHNEIDER, Bruno GANDAR et Hervé MARTIN.

Public :

Monsieur : Guy SCHECK

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 17 10 2024
3. CFU 2024 (CA et Compte de Gestion)
4. Affectation de résultat
5. Protection contre les risques d'inondations et gestion de l'aménagement en zone inondable
6. Dépôt PAEC sites Natura 2000 Nied
7. Renaturation de l'affluent communal à Les Etangs
8. Ligne de trésorerie
9. Débat d'Orientation Budgétaire 2025
10. Divers

Sur proposition du Président, le Comité **APPROUVE** à l'unanimité l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal du 04 septembre 2025

Sur proposition du Président, le Comité Syndical **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2025 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

3. Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Considérant que Madame LOUIS, 1^{ère} Vice-Présidente, a été désignée pour présider les points de la séance pour l'adoption du CFU,

Charlotte LOUIS présente le CFU 2025 de l'ÉPAGE résumé de la façon suivante :

ÉPAGE	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	551 308.21	860 873.68	1 412 181.89
Investissement	1 937 349.02	2 200 724.18	4 138 073.20
Total	2 488 657.23	3 061 597.86	5 550 255.09

Sur proposition de la 1^{ère} Vice-Présidente, le CFU de l'ÉPAGE est **APPROUVE** à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2025

Les restes à réaliser 2025 consolidés de l'ÉPAGE sont les suivants :

RAR	Imputation	Montant
Dépenses	2031 (études)	268 200
	2128 (travaux)	1 066 390.60
	21848 (panneaux)	25 000
	Total dépenses RAR	1 359 590.60
Recettes	1328	1 126 299.82
	Total recettes RAR	1 126 299.82

Compte tenu des résultats consolidés du CFU 2025 d'une part et des restes à réaliser d'autres part, l'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026 proposés sont les suivants :

Affectation des résultats 2025		
001	Excédent d'investissement	263 375.16
+	RAR en dépenses	1 359 590.60
-	RAR en recettes	1 126 299.82
=	Résultat d'investissement	30 084.38
	Excédent de fonctionnement brut	309 565.47
1068 -	RI Excédent de fonctionnement capitalisé	0
002 =	Excédent de fonctionnement reporté	309 565.47

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver l'affectation des résultats tel que présenté.

Sur proposition du Président, l'affectation des résultats est **APPROUVE** à l'unanimité.

5. DIG - Programme pluriannuel d'entretien et de restauration du bon état écologique du bassin hydrographique des Nied 2026-2031

L'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied dispose de la compétence GEMAPI, comprenant l'item 2 (Art L211-7 du code de l'environnement) à savoir « l'entretien et l'aménagement des cours d'eau ».

La gestion des milieux aquatiques, englobant les objectifs d'atteinte du bon état des masses et de la non-dégradation de l'aléa Inondation, nécessite la mise en œuvre de programme d'intervention. De même l'EPAGE des eaux Vives des 3 Nied hérite de travaux mis en œuvre par les syndicats historiques et nécessitant eux aussi la mise en œuvre d'intervention assurant la pérennité de ces aménagements.

La mise en œuvre de programme d'intervention par un organisme public au sein des propriétés privées (cas des cours d'eau non domaniale) nécessite un Déclaration d'Intérêt Général, afin de permettre l'investissement d'argent public sur des propriétés privés, ainsi que permettre l'accès au chantier, à la fois du personnel et des prestataires de services.

Pour se faire l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied souhaite solliciter une Déclaration d'Intérêt Général permettant la mise en œuvre d'un programme d'intervention pluriannuel (2026-2031, voir document joint).

Ce programme a pour objectif :

- La gestion des embâcles et des bois flottants
- La gestion des peuplements rivulaires
- La gestion des atterrissements et des banquettes d'étiages
- La gestion des érosions de berges
- La réalisation d'aménagement concourant à l'atteinte du bon état des masses d'eau et des zones humides
- Les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques
- Les travaux de rétention dynamique des axes de ruissellements
- L'entretien des aménagements de renaturation/restauration mis en œuvre par le passé.

La déclaration d'intérêt général porte sur l'ensemble du linéaire de cours d'eau au sein du bassin hydrographique des Nied, hormis le périmètre sous compétence de la CC Freyming Merlebach.

La planification ainsi que le choix des interventions se feront selon les enjeux associés à chaque linéaire de cours d'eau tels que l'atteinte du bon état, l'adaptation au changement climatique, aléa inondations et enjeux patrimoniaux. L'ÉPAGÉ des Eaux Vives des 3 Nied ne prévoit pas de participation financière des riverains, par conséquent, elle sollicite une dispense d'enquête publique.

Le montant prévisionnel des interventions d'entretien est fixé à 750 000€/HT sur la période de la DIG.

Le montant prévisionnel des interventions concourant au bon état des masses d'eau est fixé à 1 250 000 €/HT sur la période de la DIG.

Après vote, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de Déclaration d'Intérêt Général sur l'ensemble du bassin versant des Nied,
- **CHARGE** le Président de signer l'ensemble des documents afférents.

6. Dépôt PAEC sites Natura 2000 Nied

L'ÉPAGÉ, par la *Délibération n° 2025-04-14-04* a voté l'ensemble du programme de travaux comprenant :

- **Mission 1 :** L'effacement de l'ouvrage qui a été réalisé en automne 2025 (tranche 1 du marché de renaturation) et les mesures d'accompagnements (tranche 2, 3 et 4) qui seront réalisés entre 2026 et 2029
- **Mission 2 :** la définition et la réalisation d'un programme d'amélioration des fonctionnalités du lit majeur et des travaux paysagers sur le site du moulin. Cette seconde mission s'inscrivait également dans la conception du programme de revalorisation touristique du site mené par la CCB3F, la commune de Filstroff et l'ÉPAGÉ des Eaux Vives des 3 Nied.

Ce second volet a abouti à la définition d'une programmation comprenant une partie des travaux relevant des compétences de l'ÉPAGÉ (plantations de ripisylve et diversification du lit majeur, traitements de la végétation.), une autre partie à la charge de la CCB3F (cheminements, mobiliers, espaces de repos...)

Les travaux sont estimés à 140 000 euros HT. Ces travaux se répartissent ainsi :

- A la charge de l'ÉPAGÉ Eaux Vives des 3 Nied pour un montant de travaux estimé à hauteur de 65 000 euros HT.
- A la charge de la CCB3F pour un montant de travaux estimé à hauteur de 75 000 euros HT.

Pour la mise en œuvre de la phase travaux, une convention de groupement de commande sera établie entre l'ÉPAGE des Eaux Vives des 3 Nied et la CCB3F. Cette convention fixe :

- Les missions de l'ÉPAGE des Eaux Vives des 3 Nied coordinateur du groupement
- Les obligations de l'ÉPAGE des Eaux Vives des 3 Nied et de la CCB3F
- Les modalités financières entre les membres du groupement. Chacun des membres du groupement assumera le paiement des travaux relevant de son champ d'intervention.

Un soutien auprès du Conseil Régional Grand Est au titre du programme « Eau et Territoire » est possible. Ce soutien pourrait s'élever à hauteur de 30% du coût du programme. L'éligibilité à cette aide est conditionnée par l'obligation d'avoir une part importante du projet à vocation de restauration des milieux naturels, dans ce cas, des travaux annexes (mobilier, cheminements...) peuvent être éligible. Ce soutien ne peut être sollicité que par une seule structure. Pour ce programme, c'est l'ÉPAGE des Eaux Vives des 3 Nied que sollicitera le concours du Conseil Régional puis il reversera à la CCB3F la part relevant des travaux assumés par la seule CCB3F. La convention entre la CCB3F et l'ÉPAGE des Eaux Vives des 3 Nied précisera ce point.

Après vote, le Comité de L'EPAGE, à l'unanimité :

- **VALIDE** la Convention
- **CHARGE** le Président de signer l'ensemble des documents afférents.

7. Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Débat des Orientations Budgétaire (DOB) doit être organisé dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Il sera proposé une présentation des enjeux financiers du vote à venir sur le budget primitif 2026 de L'ÉPAGE. En support à cette présentation, une note de cadrage budgétaire est jointe.

8. Divers

Le Président remercie la commune de Roupeldange pour la mise à disposition de la salle et invite l'assemblée à observer une minute de silence en hommage au Maire.

- **Point 5 (DIG): Patrick PIERRE demande si avec la nouvelle DIG, les embâcles seront retirés plus rapidement.**

Monsieur MARINI répond que cela ne changera pas car la DIG actuelle permettait déjà une intervention rapide sur les embâcles. Par contre la nécessité d'intervention est à la libre appréciation de l'EPAGE. Il rappelle également que les premiers à devoir intervenir sont les propriétaires.

- **Thierry UJMA demande si, en cas de refus d'un riverain pour une intervention de l'EPAGE, il est possible de prendre une DUP ?**

Monsieur MARINI répond que nous devons obligatoirement obtenir les accords des riverains par le biais d'un argumentaire adapté, mais que la DUP est trop lourde pour être portée.

Par ailleurs, tous les points ont été validés à l'unanimité, pour le point sur le CFU, Monsieur MARINI est sorti est donc ne l'a pas voté.

Le Président lève la séance à 20h30.